

**LÉGISLATURE 2020 - 2025**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
10 MAI 2022**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Vice-Présidente
		M.	S. VENTRE, Secrétaire
		Mmes	C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI, M. PASCHE et A.-M. PUGIN
		MM.	S. AGUET, C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, C.HUBER, F. MERLON, R. PARTY et B. SCHOPFER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe
<u>EXCUSÉS-ÉES</u>	:	M.	P. MEYLAN, Président

En l'absence de M. le Président, la séance est ouverte à 20h00 et présidée par **Mme la Vice-Présidente**, le poste de Vice-Présidente est repris par la doyenne d'âge, **Mme Despland**.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 12 oui et 1 abstention.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Sortie du Conseil municipal**

Suite au doodle, la sortie a été fixée au 4 juin 2022 et le programme est remis à tous les membres du Conseil municipal.

Après une brève description des différentes activités prévues, **M. Ventre** précise qu'il est toujours possible de s'inscrire si cela est souhaité.

**b) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises**

Suite au courrier de l'ACG du 12 avril 2022, **Mme la Vice-Présidente** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 6 avril

dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), relative à l'octroi à la Ville de Genève, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.-- à titre de participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.  
Il est donc pris acte de cette décision.

### 3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

#### a) Statistiques du radar de l'entrée du village

En réponse à la remarque émise par **M. Ventre** lors de la dernière séance, **M. Bouvier** confirme que le relevé du radar concerne effectivement la totalité des passages et pas uniquement les véhicules en infraction. Le chiffre relativement bas communiqué, compte tenu du nombre de voitures/jour transitant par la route de Bellegarde, s'explique par le fait que le radar n'est (malheureusement) pas chargé en permanence.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 mars 2022 a donc été modifié en conséquence.

M. Olivier Gaillard, Lieutenant, Police de Proximité territoire Rhône-Arve, a en outre confirmé une présence policière plus fréquente, notamment autour de l'école à la rentrée scolaire.

#### b) Plantations

**M. Bouvier** mentionne que de nouveaux arbres ont été plantés à l'entrée du village et sur le chemin de Champlong. Par ailleurs, des bancs ont été installés à divers endroits dans la Commune.

#### c) Petites douanes

**M. Bouvier** résume brièvement la situation suite à l'article paru dans la presse.

Dans le cadre de la limitation du passage frontalier par les petites douanes, il rappelle qu'une lettre d'intention avait été signée en 2018 entre les Autorités suisses, françaises et les communes concernées, afin de fixer les mesures devant permettre d'atteindre un objectif de réduction du trafic de 50%. Les modalités préconisées alors, covoiturage, aménagement du réseau TPG, parking P+R à Viry et feux alternatifs, n'ont pas conduit à la diminution attendue. La fréquence du feu au vert sera donc encore réduite.

Malgré la pression des Autorités françaises, les mesures concernées seront appliquées si, comme convenu, les objectifs ne sont pas atteints au 31 décembre 2022.

**Mme Pasche** s'inquiète de savoir si ces dernières seront réellement mises en place et respectées alors que les élections auront lieu au mois de mai 2023.

**M. Bouvier** répond qu'elles devraient entrer en vigueur en janvier 2023.

#### d) « Bicyclogue »

**M. Bouvier** avise que l'Exécutif a été approché par un passionné de vélo proposant un atelier de réparation itinérant. Trouvant l'idée intéressante, il a été autorisé à s'installer près du P'tit Café avec qui il a établi un partenariat. Sa visite du 28 avril a remporté un franc succès et il reviendra deux fois jusqu'au mois de juillet (les dates/heures sont disponibles sur notre site internet, ainsi que sur les panneaux d'affichage officiels).

#### e) Route de Chancy

**M. Bouvier** revient sur le dramatique accident de mercredi dernier à la hauteur du Relais Fleuri. En effet, un automobiliste, apparemment sous l'emprise de l'alcool et au volant d'une voiture

puissante, s'est déporté dans le virage et est entré en collision frontale avec un véhicule venant en sens inverse, tuant la conductrice et faisant 4 blessés.

**M. Aguet** indique que le nombre de morts sur les routes genevoises est d'environ 10 par année et que malgré toute la prévention et les limitations imposées, il reste malheureusement de tristes accidents.

**M. Ventre** ajoute qu'une limitation à 60km/h sur une partie du tronçon, notamment face à la station-service de la Maison-Blanche, a déjà été évoquée. De plus, une ligne blanche continue au lieu d'une traitillée ainsi qu'un radar fixe pourraient limiter les dépassements à grande vitesse et permettre une sortie de la station-service plus aisée.

**M. Bouvier** s'engage à en discuter à la prochaine séance exécutive et à écrire au Département en charge.

#### **f) Presbytère**

**M. Beuchat** annonce que les travaux de rénovation sont quasiment terminés, restent les dernières retouches. Dès qu'elles seront effectuées, il transmettra les chiffres définitifs au Conseil municipal.

#### **g) Parcelles « Preisig »**

**M. Beuchat** signale que « l'atelier » est un bâtiment n'ayant jamais fait l'objet d'une autorisation de construire. Avant de pouvoir le démolir, il faut s'assurer que cela ne représente aucun danger pour la maison attenante, il a donc rendez-vous le 12 mai prochain avec les ingénieurs et architectes.

Pour la suite, la réflexion est toujours en cours.

#### **h) Groupe scolaire**

**M. Beuchat** rappelle qu'une subvention a été demandée au Département des infrastructures au regard de l'assainissement énergétique de cette bâtisse. En effet, ce dernier dispose d'une enveloppe budgétaire pour aider les communes pauvres à rénover et mettre aux normes les structures communales. Pour ce faire, une validation du Département de l'instruction publique est nécessaire afin de s'assurer que les travaux envisagés ne concernent que l'utilisation scolaire.

Suite à la présentation du dossier, une bonne nouvelle est parvenue à la Commune : le Département entre en matière et le calcul de la subvention se fera sur la totalité des travaux prévus, soit, selon ce qui a été articulé, environ 30% des CHF 6.2 millions budgétés.

En revanche, cette ligne budgétaire est malheureusement épuisée jusqu'en 2025. La Commune devra donc avancer les fonds. Néanmoins, les prévisions étant réévaluées régulièrement en fonction des projets éventuellement non réalisés, il reste une infime possibilité de recevoir la subvention avant cette date.

Cette « mauvaise » nouvelle implique un rendez-vous avec la Fiduciaire afin d'évaluer son impact sur les autres projets en cours.

Les travaux vont débuter cet été et se dérouleront sur deux ans pour ne pas pénaliser les conditions d'apprentissage des élèves. Evidemment, pour rester cohérents, les travaux doivent se faire dans un certain ordre.

Il est donc impératif et urgent de traiter la carbonatation pour pouvoir poursuivre les travaux et isoler le bassin ainsi que les locaux techniques. Ces travaux impliquent une dépense supplémentaire de CHF 80'000.-- HT qui devra évidemment faire l'objet d'une délibération. A moins de convoquer une séance extraordinaire, celle-ci sera votée lors du Conseil municipal de juin et le délai référendaire courra jusqu'au 10 septembre 2022, compte tenu des fériés d'été.

En outre, la réalisation de la verrière, intimement liée à la toiture, devrait également débiter cet été et engagerait un montant de CHF 230'000.-- HT.

Afin de ne pas retarder les travaux, **M. Beuchat** sollicite donc un vote de principe du Conseil municipal pour mobiliser ces fonds avant la fin du délai référendaire.

**M. Beuchat** prend note que ces montants peuvent être engagés.

#### i) Ruches de Chancy

**Mme Dubelly Hatinguais** déclare que les ruches vont finalement être installées très prochainement. En effet, suite à une nouvelle directive, l'association « Printemps d'abeilles » a été contrainte de faire appel à un inspecteur pour vérifier la santé des abeilles avant leur mise en place. Elles vont très bien !

Les ruches seront donc placées en contrebas du Café du Virage. Des panneaux explicatifs seront fixés en haut et en bas du nouvel escalier.

**Mme Dubelly Hatinguais** rappelle que deux activités seront organisées par l'association :

- une récolte de miel avec l'Association des Seniors de Chancy,
- la construction d'une ruche pour abeilles sauvages avec l'Ecole.

Cette dernière sera disposée à côté du petit menhir, au bord du terrain de football. **Mme Dubelly Hatinguais** précise que les abeilles sauvages ne piquant pas, leur proximité ne représente aucun danger. Une information à ce sujet sera diffusée à la population.

#### j) Manifestations communales

Au sortir de la période Covid, **Mme Dubelly Hatinguais** se réjouit de communiquer que les manifestations traditionnelles dont nous avons tous été privés, auront bien lieu cette année. Elle en dresse une liste non exhaustive :

##### ➤ *Soirée des nouveaux habitants*

Elle s'est tenue le 28 avril 2022 et **Mme Dubelly Hatinguais** remercie chaleureusement les Conseillers-ères municipaux-ales pour leur collaboration ainsi que Mme Noverraz pour la qualité de la présentation projetée.

**M. Bouvier** précise que toutes les remarques sont les bienvenues afin d'améliorer les informations transmises pour l'an prochain.

**M. Schopfer** relève le peu de participation et suggère que l'horaire 19h30-20h00 aurait peut-être été plus judicieux, laissant le temps aux habitants de revenir de leur lieu de travail.

**Mme la Vice-Présidente** trouve qu'un comité restreint n'était pas si mal finalement et a permis de vraiment discuter et entrer en contact. Elle a, par contre, été surprise de la « timidité » des élus en comparaison avec les membres des associations. Savoir à l'avance qu'il va falloir se présenter aurait vraisemblablement facilité les choses.

##### ➤ *Fête des Voisins*

**Mme Dubelly Hatinguais** mentionne qu'elle aura lieu le mercredi 18 mai au chemin de l'Ecole.

##### ➤ *Fête nationale*

**Mme Dubelly Hatinguais** indique que cette année, Chancy fêtera le 1<sup>er</sup> Août ... le 31 juillet. En effet, à l'instar de plusieurs communes voisines et à la demande répétée de l'Amicale des pompiers, l'Exécutif a décidé de faire le test. Ceci permettra à toutes et tous de récupérer ... sans devoir prendre congé.

Si **M. Bouvier** a toujours considéré que le 1<sup>er</sup> Août se fête le 1<sup>er</sup> Août quel que soit le jour de la semaine sur lequel il tombe, il n'est pas non plus complètement opposé à cette idée. Il informe le Conseil municipal qu'il n'y aura malheureusement pas de feu de joie mais les stands habituels seront installés. Un bilan, notamment sur tous ces points, sera dressé après la manifestation.

**Mme Dubelly Hatinguais** termine en remerciant Mme Noverraz pour l'important travail organisationnel lié à tous ces événements.

#### **k) Ecole**

**Mme Dubelly Hatinguais** mentionne une prochaine rencontre entre la FASE (Nihed Tilouche) et les élèves de 8P accompagnés de leurs parents afin de leur permettre non seulement de visiter la maison des associations et le LAL (local d'accueil libre) mais également d'être informés de cette possibilité de soutien en cas de besoin.

### **4. RAPPORT DE COMMISSION**

#### **a) Rapport de la commission des finances du 12 avril 2022**

**Mme la Vice-Présidente** passe la parole à **M. Merlon**, Président de la commission des finances.

**M. Merlon** se réjouit de clôturer l'exercice 2021 avec un compte de résultats présentant un montant de CHF 4'416'899.45 aux charges et de CHF 6'400'964.68 aux revenus, soit un excédent de revenus s'élevant à CHF 1'984'065.23.

Sur un plan général, ce résultat provient essentiellement des revenus (impôts) plus élevés qu'attendus (CHF 800'000.--), de certains travaux qui ont dû être reportés et d'un certain nombre d'événements qui n'ont pu avoir lieu compte tenu des restrictions sanitaires liées au Covid-19.

Il reste évidemment à disposition pour toute information complémentaire.

**M. Brunner** demande ce que devient l'excédent budgétaire.

**M. Beuchat** indique que cette trésorerie positive limite le besoin d'emprunter. Il ne faut toutefois pas s'emballer car même s'il est réjouissant de rester depuis plusieurs années dans les chiffres noirs, les projets à venir sont conséquents (Café du Virage, plusieurs logements, parcelles « Preisig »...).

**M. Ventre** demande à combien s'élève la trésorerie.

**M. Bouvier** répond que les disponibilités se montent à environ CHF 7 millions. Le budget est très bien préparé et rigoureusement respecté afin qu'il n'y ait que très peu de dépassements. Il précise toutefois que le développement du centre du village nécessitera de substantiels investissements estimés pour l'instant à CHF 10-15 millions. Il faut donc rester prudents.

Une discussion s'ensuit au sujet des taux repartant à la hausse et l'impact sur les emprunts de la Commune.

**M. Bouvier** tient à remercier sincèrement ses Adjoints pour leur engagement envers la Commune.

**M. Merlon** remercie vivement Mme Spencer pour la correction du rapport, améliorant de beaucoup sa lisibilité et sa compréhension.

**Mme la Vice-Présidente** demande s'il y a encore des remarques particulières sur le rapport et remercie les personnes ayant participé à cette séance.

Les Conseillers-ères municipaux-ales n'ont aucune autre observation.

### **5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

#### **a) Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021**

**Mme la Vice-Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.  
Il est pris acte de cette décision.

**b) Proposition relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex**

**Mme la Vice-Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

**M. Ventre** se fait confirmer que les modifications sont surlignées en jaune et demande des éclaircissements supplémentaires sur l'article 10, dont la teneur supplémentaire est « En cas de besoin, les communes du groupement peuvent bénéficier gratuitement de leur utilisation, avec l'accord de la commune de Laconnex ».

**M. Merlon** donne un exemple, si Chancy décidait d'organiser la journée sportive scolaire à Laconnex, elle pourrait bénéficier du terrain gratuitement après accord avec la Commune.

**M. Merlon** explique que suite aux refus de subvention reçus par la Loterie Suisse Romande et par la Fondation Hans Wilsdorf, M. Arn, Adjoint à Laconnex, a demandé au Conseil municipal de se prononcer par un vote de principe sur la prise en charge du solde par Laconnex afin de ne pas devoir augmenter les quotes-parts des autres communes membres du Groupement. Ce vote de principe a été positif et doit faire l'objet d'une délibération officielle très prochainement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 12 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de cette décision.

## 6. ÉLECTIONS

**a) Élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2023**

**Mme Despland** propose, suite à l'annonce de M. Meylan de ne pas se représenter, que **Mme Epiney** prenne le poste de Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**Mme Epiney** est élue Présidente du Conseil municipal par 13 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de cette élection.

**Mme la Vice-Présidente** propose de nommer **M. Ventre** au poste de Vice-Président.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**M. Ventre** est élu Vice-Président du Conseil municipal par 13 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de cette élection.

**Mme la Vice-Présidente** propose d'élire **M. Schopfer** au poste de Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

**M. Schopfer** est élu Secrétaire par 13 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de cette élection.

**M. Bouvier** tient à remercier vivement M. Meylan pour son investissement et sa collaboration durant ses années de présidence ainsi que les membres du Conseil municipal pour leur engagement et souhaite plein succès à ce nouveau bureau.

## 7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

### b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

### c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

**Mme la Vice-Présidente** mentionne la manifestation « Esprit de la forêt » qui aura lieu du 26 au 29 mai prochains et remercie vivement **Mme Pasche** de l'énorme travail fourni pour la programmation et la coordination de cet événement.

Elle rappelle également la rencontre de la commission avec les associations et les commerces locaux qui se tiendra le 19 mai 2022 et rassemblera plus ou moins les mêmes intervenants que lors de la soirée des nouveaux habitants mais ira plus loin dans les échanges.

Elle stipule encore que la coordination et l'organisation de la Maison des associations est gérée par Nihed Tilouche (FASe) et l'Association des Seniors Chancy, qu'elle remercie également pour leur investissement.

### d) Commission des finances

Aucune communication.

### e) Commission des relations publiques et de la communication

**Mme Despland** mentionne qu'une réunion est prévue la semaine prochaine.

### f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

**M. Huber** signale avoir repéré passablement de renouées du Japon hautes de 2 mètres près de la gravière au chemin des Meurons.

### g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale et des alentours

**M. Bouvier** indique que la première réunion de cette commission a été fixée le 31 mai 2022.

#### **Route de Bellegarde 117 - DD 319 442/1**

**M. Party** fait part du courrier reçu d'un habitant s'inquiétant de la remise en état de la station-service.

**M. Bouvier** confirme que l'Exécutif a également reçu ce courrier et qu'un préavis défavorable va être rendu par la Commune.

Il en communique globalement les arguments et mentionne qu'une réponse succincte sera également adressée à l'habitant.

**M. Beuchat** complète ce qui précède en indiquant qu'une précédente demande pour en faire un logement avait été préavisée favorablement, mais que le projet a été abandonné. Il ajoute que la DD 319 442/1 ne concerne que le shop / change et ne comporte pas de station essence.

### **Journée cantonale sur les chemins de randonnée**

**M. Cal Suarez** mentionne avoir emprunté le chemin du bord du Rhône et se réjouit de son entretien qui l'a rendu très agréable.

**M. Schopfer** confirme et souhaiterait que des bancs soient installés afin de pouvoir profiter de ce cadre idyllique.

**M. Bouvier** communique qu'environ 1'700 personnes se sont promenées à travers Chancy, que 550 raclettes ont été dégustées et 30 plateaux de viande séchée savourés. Le Café du Virage et le P'tit Café ont également fait le plein.

### **Poubelles**

**M. Bouvier** indique que certaines poubelles à crottes sont régulièrement remplies par des déchets autres que ceux auxquels elles devraient être dévolues et qu'il lui a été signalé que les sacs à déjections canines sont alors simplement déposés sur le couvercle.

S'il est certes toujours mieux que les déchets soient dans les poubelles et pas à l'extérieur, il faut trouver une solution car à l'approche des beaux jours et des chaleurs, les odeurs vont devenir plus que fortement désagréables.

### **Squares - route de Bellegarde**

**M. Ventre** demande si les engins de gymnastique extérieurs pourraient être déplacés afin de rejoindre le square de la route de Bellegarde.

Dans le registre foncier, le propriétaire de la parcelle en cause est toujours l'Etat de Genève bien qu'il semblerait à **M. Bouvier** que les squares avaient été cédés à la Commune qui se charge de leur entretien. Une recherche dans les archives s'impose.

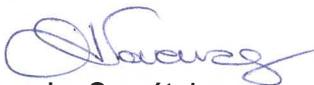
**Mme la Vice-Présidente** lève la séance à 21h40.



La Vice-Présidente du Conseil municipal  
Aurélie Epiney



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Stefano Ventre



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz